

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 30 janvier 2024

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme LE-COMTE représentée par Mme CHOLLET.

Membres excusés : (3) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme JACQUEMARD, Mme HERVIEU.

Date de convocation : 26 janvier 2024.

Délibération n° : 06-2024

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux général et gérontologique - compte rendu annuel 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gérontologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gérontologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
1er semestre 2023	92 727,16 €	702	132,09 €	34 014,69 €	237	143,52 €
2e semestre 2023	72 941,45 €	534	136,59 €	33 256,98 €	205	162,23 €
Année 2023	165 668,61 €	1236	134,03 €	67 271,67 €	442	152,20 €
Total 2022	219 721,30 €	1814	121,12 €	55 551,02 €	396	140,23 €
Total 2021	232 057,16 €	1967	117,97 €	53 551,42 €	355	150,85 €
Total 2020	245 074,23 €	2 327	105,31 €	45 021,62 €	359	125,41 €
Total 2019	215 293,64 €	2386	90,23 €	38 153,13 €	268	142,36 €
Total 2018	201 136 €	2327	86,00 €	45 511,24 €	306	142 €

La nature des aides se décline comme suit :

• pour le premier semestre 2023

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	56 730 €	61,18	515	110,15 €	20 255 €	59,55	171	118,45 €
Logement	25 674,09 €	27,69	104	246,86 €	7 705,80 €	22,65	33	233,51 €
Santé-Handicap	844,16 €	0,91	7	120,59 €	496,22 €	1,46	2	248,11 €
Autres*	9 478,91 €	10,22	76	124,72 €	5 557,67 €	16,34	31	179,28 €

• pour le second semestre 2023

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	40 355 €	55,32	366	110,26 €	15 195 €	45,69	128	118,71 €
Logement	20 132,35 €	27,60	90	223,69 €	7 627,86 €	22,94	34	224,35 €
Santé-Handicap	2 012,13 €	2,76	14	143,72 €	100 €	0,30	1	100 €
Autres*	10 441,97 €	14,32	64	163,15 €	10 334,12 €	31,07	42	246,05 €

• pour l'année 2023

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	97 085 €	58,60	881	110,20 €	35 450 €	52,70	299	118,57 €
Logement	45 806,44 €	27,65	194	236,11 €	15 333,66 €	22,79	67	228,86 €
Santé-Handicap	2 856,29 €	1,72	21	136,01 €	596,22 €	0,89	3	198,74 €
Autres*	19 920,88 €	12,02	140	142,29 €	15 891,79 €	23,62	73	217,70 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours de l'année 2023 ce sont 232 940,28 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est en baisse sensible de – 15.38 % par rapport au montant des aides financières facultatives pour les deux services redistribués au cours de l'année 2022 (275 272,32 €).

La trajectoire haussière se confirme année après année pour le public de plus de 62 ans, tant en nombre d'aides qu'en montant moyen, montrant une dégradation réelle de situations des personnes avançant en âge.

Les publics de moins de 62 ans ont eux fait l'objet d'un nombre d'aides financières significativement moindre en 2023 comparativement aux années précédentes. Cette baisse trouve son explication dans l'évolution du règlement intérieur de la Commission hebdomadaire des aides qui permet désormais à des Dijonnais, accompagnés par des partenaires, singulièrement le Conseil Départemental, d'avoir d'abord des réponses auprès de ces partenaires et de bien situer le CCAS en subsidiarité.

Pour les deux services confondus, 59 % des bénéficiaires vivent seuls.

Si la mixité hommes/femmes caractérise le public aidé par le service social général, le public aidé par le service social gérontologique est composé à 59 % par des femmes.

1. Pour le service social général

1.1 Analyse des aides distribuées

Au cours de l'année 2023 ce sont 165 668,51 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en baisse de – 24.60 % par rapport au montant des aides redistribuées au cours de l'année 2022, soit 219 721,30 €.

On constate une diminution du nombre d'aides distribuées pour les raisons évoquées précédemment. En revanche, le montant moyen de l'aide allouée augmente, cette dernière tendance étant observée depuis 2018.

1.2 Profil des bénéficiaires

Âge des demandeurs :

- 48,23 % sont âgés entre 31 et 50 ans ;
- 33,26 % sont âgés entre 51 et 62 ans ;
- 14,86 % sont âgés de 25 à 30 ans ;
- 3,66 % ont moins de 25 ans.

Ressources des demandeurs :

- 29,49 % des demandeurs n'ont aucune ressource ;
- 42,90 % ont des revenus < 350 € ;
- 27,60 % ont des revenus entre 351 € et 1000 €.

2. Pour le service social gérontologique

2.1 Analyse des aides distribuées

Au cours de l'année 2023 ce sont 67 271,67 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en hausse de + 17.42 % par rapport au montant des aides redistribuées au cours de l'année 2022 (55 551,02 €).

On constate une augmentation du nombre d'aides distribuées et du montant moyen de l'aide allouée.

Concernant la nature des aides sollicitées, la part des besoins de première nécessité est stable et représente le premier motif de demande pour les deux services sociaux soit 56,90 %. En détail : 58,60 % pour le service social général et 52,70 % pour le service social gérontologique. Le second poste de demande concerne le logement pour les deux services.

2.2 Profil des bénéficiaires

Âge des demandeurs :

- 23,81 % sont âgés entre 60 et 65 ans, soit avant l'ouverture de droits à la retraite ;
- 32,28 % sont âgés entre 65 et 70 ans ;
- 23,28 % sont âgés de 70 à 75 ans ;
- 20,64 % ont plus de 75 ans.

Ressources des demandeurs :

- 4,76 % des demandeurs sont sans ressource ;
- 77,51 % inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1